

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT D'UNE ZONE PORTUAIRE D'ACCUEIL ROUTIER - STATIONNEMENT DES REMORQUES ET AMENAGEMENTS ASSOCIES

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

RCS / SIRET

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

1

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCIC)

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

3 0 0 1

Jean DOMINICI (Président)

Forme juridique Etab. Public. Organisme Consulaire

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au	AMENAGEMENT D'UN CENTRE PORTUAIRE D'ACCUEIL ROUTIER (CPAR) STATIONNEMENT DES REMORQUES ET AMENAGEMENTS ASSOCIES
collectifs de caravanes ou de	Le projet est soumis à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement.
a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Lorsqu'un projet est soumis à déclaration ou autorisation environnementale

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réaliser une zone portuaire d'aménagement pour stationnement de remorques et aménagement associés.

La nature du projet consiste in fine a créer une aire de stationnement et de manoeuvres permettant l'accueil de 81 remorques. Le projet prévoir aussi la réalisation de noues d'infiltrations permettant de collecter et de retenir les eaux pluviales. Le dimensionnement de ces noues a fait l'objet d'une attention toute particulière notamment au regard des évnènement exceptionnel et récents du mois de juin 2020 sur la commune d'Ajaccio (+ 160 mm de pluie sur à peine 2

Le projet prévoiera les ouvrages indispenables à ce type d'installations : Dépolueurs et Décanteurs avant rejet des eaux dans le bassins de rétention.

De ouvrages associés (candélabres, bungalows de contrôle de sureté, vidéosurveillance, portail automatisée, etc.) sont également prévus dans le projet.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

La CCIC a pour objectif de réaliser une opération d'aménagement comprenant la création d'un Centre Portuaire d'Accueil Routier (CPAR) pour le stationnement et le stockage de remorques de poids lourds, en amont de l'enceinte portuaire actuelle située en centre-ville, connectée aux entrepôts des principales entreprises de transporteurs situés à Ajaccio et en périphérie, via un axe majeur de desserte.

Les enjeux de l'aménagement de cette zone sont multiples :

- il permettra tout d'abord de soulager le port de commerce et le centre-ville d'Ajaccio de la circulation quotidienne continue d'environ 300 semi-remorques,
- il améliorera la fluidité de circulation aux abords au port de commerce,
- il permettra de répondre à la problématique de saturation des terre-pleins devant faire face à la hausse continue des trafics portuaires.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Voici un listing sommaire de l'ensemble des travaux qui seront réalisés :

## A. INSTALLATION DE CHANTIER, TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- Clôture pour parc de stockage
- Amenée et le repli des matériels et des engins
- Signalisation, propreté du chantier
- Panneaux d'information des travaux 1,50 x 2 mètres

#### B. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- Préparation du terrain
- Dépose de mobilier et d'équipement divers de voirie avec mise en dépôt définitif
- Evacuation diverses
- Démolition d'ouvrage en béton armé

#### C. TRAVAUX DIVERS

- Contrôle des ouvrages en cours et en fin de travaux
- Passage caméra
- Dossier des ouvrages exécutés et notices techniques

#### D. TERRASSEMENTS

- Terrassement en déblai (hors transport pour évacuation)
- Ouverture de fouille en tranchée (hors blindage et hors transport pour l'évacuation)
- Terrassement en remblai
- Remblais divers et Équipements de tranchée
- Géotextile

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le CPAR fonctionnement comme une aire de stationnement temporaire avec un contrôle d'accès et de sûreté adapté à la zone aménagée.

Le CPAR ne sera pas accessible au public.

Des contrôles d'accès seront effectués (numériques ou manuelles), cela sera étudié dans le cadre de la Maîtrise d'Oeuvre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet est soumis à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement.

Lorsqu'un projet est soumis à déclaration ou autorisation environnementale au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, il doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000. Le projet étant situé en dehors des zones Natura 2000, une notice d'incidences simplifiée pourra être rédigée

Une adaptation du PLU (modification ou révision : selon conclusion de l'exament au cas par cas) est en à prévoir. La CCIC a sollicité le maire de la Ville d'Ajaccio à ce sujet en date du 08/10/2020. Les services de la Mairie ont donné une réponse "positive sur le principe" .

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aire de stationnement (Enrobé drainant percolé) :	11 290 m²
Noue végétalisé ouest :	2610 m <sup>2</sup>
Noue végétalisée est :	1320 m²
Décanteurs :	2 unités
Parking VL en enrobé :	54 m²
Module de chantier :	(6X3)
Voie d'entrée et de sortie à reprendre (Colelctivité de Corse)	325 m²
Clôture:	592 ml

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)

et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),

4.6	Localisation du projet									
	Adresse et commune(s)									
	d'implantation									

Parcelle n° 562 Commune d'Ajaccio Coordonnées géographiques Long. 0 8 ° 4 7 ' 4 3 " 73E Lat. 4 1 ° 5 5 ' 4 0 " 38\

Communes traversées :

Ajaccio

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une Installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui X	Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?	Oui	Non X

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La CCIC a pour objectif de réaliser une opération d'aménagement comprenant la création d'un Centre Portuaire d'Accueil Routier (CPAR) pour le stationnement et le stockage de remorques de poids lourds, en amont de l'enceinte portuaire actuelle située en centreville, connectée aux entrepôts des principales entreprises de transporteurs situés à Ajaccio et en périphérie, via un axe majeur de desserte.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			La ZNIEFF la plus proche est à plus de 150 mètres au Sud, n°940004130 "DUNE DE PORTICCIO - ZONE HUMIDE DE PRUNELLI GRAVONA - ZONE HUMIDE DE CALDANICCIA"de TYPE 1.  La ZNIEFF n°940030580 "DIGUE D'ASPRETTO" est à plus de 2km
En zone de montagne ?		$\boxtimes$	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	$\boxtimes$		Ajaccio
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		$\boxtimes$	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		$\boxtimes$	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	L'embouchure et la zone humide de la GRAVONA-PRUNELLI est situé à plus de 2,5km du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Le projet est concerné par le plan de prévention contre les risques inondations de la Gravona. Il s'inscrit en aléa modéré et en zone réglementaire de prescription (bleue).  Le PPRI a été approuvé en 2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			"Centre Historique d'Ajacclo" à plus de 5km du projet
Dans un site inscrit ?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Les zonages Natura 2000 les plus proches sont les suivants : o ZSC Campo dell Oro (FR9400619) à 760 m au sud; o ZSC Golfe d'Ajaccio (FR9402017) à 870 m au sud; o ZPS lles Sanguinaires, Golfe d'Ajaccio (FR9410096) à 870 m au sud
			"Grotte Napoléon" à plus de 5km du projet
D'un site classé ?		$\boxtimes$	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

**6.1 Le projet envisagé est-ll <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	$\boxtimes$		Déblais alluvionnaires. Environ 3'200 m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		$\boxtimes$	Remblais complémentaires nécessaire pour assurer la bonne stabilité des couches de roulement. Environ 5'400 m3
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		$\boxtimes$	
illeu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		$\boxtimes$	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
		:		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			La zone de danger du DPLC : le projet est situé dans la zone des effets létaux significatifs et effets irréversibles pour les effets thermiques et en zone de bris de vitre pour les effets de surpression.  Nous sommes donc dans la zone de bris de vitre et effets irréversibles.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque Innondation.  Le projet est concerné par le plan de prévention contre les risques inondations de la Gravona. Il s'inscrit en aléa modéré et en zone réglementaire de prescription (bleue).  Le PPRI a été approuvé en 2011
	-			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par	: 	$\boxtimes$	
	des risques sanitaires ?		$\boxtimes$	
·····	Engendre-t-il des déplacements/des trafics			Ce CPAR est un espace tampon et temporaire permettant le stockage el stationnement provisoire de remorques principalement VIDES entre les dépôts des transporteurs et le Port de Commerce d'Ajaccio.  Ce déplacement de trafic permettra de soulager de le centre ville d'Ajaccio.
Nuisances	:			: :
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par		$\boxtimes$	i
	des nuisances sonores ?		$\boxtimes$	:

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances			
	olfactives?		$\boxtimes$	
		·		
	Engendre-t-il des vibrations ?		$\boxtimes$	
	Est-il concerné par des vibrations ?		$\boxtimes$	
				3 mâts d'éclairage à LEDS (flux dirigés) seront positionnées sur le projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?			Une étude d'éclairage permettra en phase de MOE de déterminer avec précision les hauteurs des mâts, et directions et type de luminaires de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		$\boxtimes$	manière à ne créer aucune gêne d'émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		<b>X</b>	Il ne s'agit pas de rejet supplémentaires par rapport à la situation actuelle, mais simplement de leur déplacement (du  au roulement des poids lourds).  Les rejets supplémentaires seront donc uniquement localisés en phase chantier.  Des mesures spécifiques seront prises pour éviter de pertuber les
		:		Uniquement pendant le chantier et de manière temporaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		$\boxtimes$	Des mesures spécifiques seront prises de manière à ne pas pertuber les riverains et usagers.
Emissions				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	Engendre-1-il des effluents ?		$\boxtimes$	
		 :		Uniquement pendant le chantier et de manière temporaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		$\boxtimes$	Des mesures spécifiques seront prises de manière à ne pas pertuber les riverains et usagers.

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	· :	$\boxtimes$	Le projet prévoit une volet paysager avec la mise en place d'arbres, arbustes et plantations de prairie de manière à limiter l'impact visuelle du CPAR. Une haie végétale sera ainsi créée de manière à couper toute visibilité du CPAR depuis l'extérieure.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<b>X</b>		Aire de stationnement créée. Un permis d'aménager sera déposer en Mairie pour ce projet.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet Identi ?	flées a	u 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oul	Non Si oui, décriv	ez lesq	uelles	::
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées av	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non Si oui, décri	vez lesc	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Voir Annexe n°5 fournit avec la présente demande d'examen au cas par cas.

ANNEXE N°5 : Mesures de protection pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet comprendra 81 places de stationnement pour les poids lourds et 4 places pour les véhicules légers. Cette plateforme sera d'usage privé et ne concerne en aucun cas le public. La rubrique 41 « Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs » du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement mentionne au « a. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».

Ce projet de CPAR peut être dispensé d'une évaluation environnementale,

Pour rappel une analyse multi-critère a démontré que la solution VARIANTE n°3 était plus avantageuse d'un point de vue

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

	T / I I I I I I I I I I I I I I I I I I	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	$\boxtimes$
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	8.2 Autres	annexes volontair	ement transmis	es par le mo	aître d'ouvrage	ou pétitionnair
---	------------	-------------------	----------------	--------------	-----------------	-----------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire c	sent formulaire d'évaluation, ainsi que les		
parties auxquelles elles se rattachent	a o taloallori,	all isi que ic	,,

Objet	
ANNEXE N°5 : Mesures de protection pour éviter ou réduire les l'environnement ou la santé humaine	s effets négatifs notables du projet sur
9. Engagement et sig	nature
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	le.
Signature	
COMMUNICATION OF THE PROPERTY	